

# Bruxelles Santé

Périodique trimestriel, paraît  
en mars, juin, septembre, décembre

N° **89** Janv.- fév.- mars 2018  
ISSN 1371 - 2519

## Les violences faites aux femmes

### **Méthodologie**

Hors circuit, un laboratoire innovant

### **La santé pour tous**

« Ensemble pour la santé », une biennale  
de la Plate-forme d'Action Santé et Solidarité

### **Echos de ...**

Transit : l'histoire d'un projet pilote  
devenu référence en matière d'assuétudes



# sommaire

## Méthodologie

Hors circuit,  
un laboratoire innovant

3

En octobre dernier, le Forum - Bruxelles contre les inégalités organisait un colloque regroupant une cinquantaine d'associations sur la lutte contre la pauvreté dans la capitale. Les thématiques du non-recours aux droits sociaux par les usagers, de l'accessibilité des services et de l'innovation sociale étaient au centre des débats. Nous revenons ici sur la mise en œuvre d'une méthodologie mise au service d'un projet de laboratoire d'intervention sociale.

## Dossier

Les violences faites aux femmes :  
un problème sociétal  
à prendre à bras-le-corps

6

Ce 8 mars, la Journée internationale des femmes est une occasion renouvelée de faire le point sur leurs droits. Que de chemin parcouru depuis les premières luttes pour entériner le droit de vote, le droit au travail, l'égalité entre les femmes et les hommes, etc. S'en réjouir ne peut cependant faire oublier qu'il y a encore beaucoup à réaliser. Pour ces droits-là, il y a consensus et la volonté affirmée d'aller vers plus d'égalité entre les sexes. Pour d'autres, les choses semblent stagner. Parmi ceux-là, *Bruxelles Santé* a choisi de se pencher sur les violences à l'encontre des femmes.

## La santé pour tous

Ensemble pour la santé, une  
biennale de la Plate-forme  
d'Action Santé et Solidarité

14

Une première biennale nationale pour la santé et le mieux-être s'est déroulée à Bruxelles au mois de décembre 2017. Cet événement, organisé à l'initiative de la Plate-forme d'Action Santé et Solidarité, visait à promouvoir les actions locales et participatives œuvrant sur les déterminants sociaux de la santé.

## Echos de...

Transit : l'histoire d'un projet pilote  
devenu référence en matière  
d'assuétudes

17

L'asbl Transit offre depuis 1995 des services d'aide, non médicalisés, adaptés aux besoins des usagers de drogues en situation de vulnérabilité. L'institution a, au fil du temps, diversifié ses missions afin de mieux répondre aux évolutions des réalités très hétérogènes de l'usage de drogues.

## Echos des politiques

18

Les élus au Parlement de la Commission communautaire française nous parlent des problématiques de surpoids et d'obésité infantile en Région de Bruxelles-Capitale, de la prise en charge des personnes à Double diagnostic, de la dénutrition des personnes âgées vivant en maison de repos, de l'offre médicale en Wallonie et à Bruxelles ainsi que des avancées en matière d'accompagnement et d'encadrement des personnes en grande dépendance à Bruxelles.

Photo de couverture © Fotolia - lulu

Rédaction  
Anoutcha Lualaba Lekede  
Yamina Seghrouchni

Comité de pilotage  
Gaëlle Amerijckx  
Emmanuelle Caspers  
Jacques Moriau  
Bernadette Taeymans

Graphisme  
Carine Simon

Editeur responsable  
B. Taeymans,  
72 rue du Viaduc - 1050 Bruxelles

Avec le soutien de



Une réalisation de l'asbl Question Santé  
Tél.: 02/512 41 74 Fax: 02/512 54 36  
E-Mail : [info@questionsante.org](mailto:info@questionsante.org)  
<http://www.questionsante.org>



# Hors circuit, un laboratoire innovant

Du 16 au 20 octobre dernier, un colloque d'un genre un peu particulier s'est tenu à l'initiative du Forum - Bruxelles contre les inégalités, qui regroupe une cinquantaine d'associations luttant contre la pauvreté dans la capitale. Les thématiques du non-recours aux droits sociaux par les usagers, de l'accessibilité des services et de l'innovation sociale étaient au centre des débats. La publication des vingt recommandations issues de ce dispositif sera bientôt disponible. Mais le pari de cette semaine fut aussi et surtout la mise en œuvre d'une méthodologie pour faire d'une semaine de cogitations intenses un laboratoire d'intervention sociale. Retour sur le *modus operandi*.

L'an dernier, en août 2017, [le Forum - Bruxelles contre les inégalités](#) annonçait sur son site la tenue de la seconde édition de ce qui était présenté alors comme un laboratoire d'intervention sociale. Pour l'édition 2017, cette semaine de travail porterait donc une nouvelle appellation : Hors circuit. Un nom particulièrement bien choisi pour aborder la montée des inégalités sociales et le phénomène du non-recours qui l'accompagne. En effet, les grandes villes sont de plus en plus des machines à exclure et toujours plus d'habitants éprouvent des difficultés à accéder aux services sociaux et de santé qui leur sont pourtant destinés. Découragés, ils jettent souvent l'éponge. Comment dès lors enrayer ce phénomène ? Comment imaginer de nouveaux mécanismes basés sur l'innovation sociale, permettant aux habitants les plus pauvres d'accéder aux services sociaux et de santé ?

C'est de ces thématiques que les participants ont débattu durant cinq jours de travail intense au cœur de Saint-Gilles. Du 16 au 20 octobre 2017, quarante participants, vingt Bruxellois, vingt Français originaires de la région de Haute-Alsace (Colmar, Mulhouse) se sont enfermés à la Maison Pelgrims. Dans chaque délégation, des profils bien définis, choisis selon trois types de savoirs : le savoir expé-rientiel, à savoir des experts du vécu et des pair-aidants (voir encadré), le savoir issu des professionnels de la santé et du

social, en tant que travailleurs sociaux, gestionnaires de structures privées ou publiques ou comme responsables politiques, et le savoir académique, issu de l'université.

## Une méthodologie qui s'affine

Hors circuit, c'est également une appellation qui colle avec la méthodologie qui a été appliquée tout au long de cette semaine de travail. Comme l'explique Nicolas De Kuysche, directeur du Forum, « La méthodologie de base nous vient du Québec. Elle avait déjà été appliquée en 2016 lors du 17<sup>e</sup> atelier international de recherche et d'actions sur les inégalités sociales et les discriminations qui s'était tenu à Bruxelles : c'est le [CREMIS](#) (Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales) qui l'a mise au point. Il s'agit d'un dispositif qui consiste à mélanger les profils, les savoirs, les nationalités, mais qui a surtout pour but d'extraire les personnes de leur quotidien et de leurs pratiques pour les placer en vase clos, en off, afin de les amener à réfléchir ensemble à des thématiques sociales pour dégager des pistes basées sur la co-construction des savoirs. »

Pour l'édition 2017, cette méthodologie a été affinée car la volonté était de faire

## Pairs-aidants et experts du vécu, des points de vue essentiels

Le pair-aidant est un membre d'une équipe qui peut apporter son savoir expé-rientiel en faisant part de son vécu et de son histoire pour aider les patients et l'équipe à la meilleure prise en charge possible. Le pair-aidant utilise ses connaissances pour favoriser l'accès aux soins, prend part à l'accompagnement des usagers, apporte un soutien relationnel et participe avec l'équipe soignante à l'éducation thérapeutique.

L'expert du vécu est pour sa part un usager ayant, dans ce cas-ci, personnellement vécu la pauvreté et l'exclusion et qui est engagé au sein d'administrations afin d'améliorer l'accueil et l'information du public, la qualité générale et l'accessibilité des services publics pour tous les citoyens, les partenariats entre services et signaler aux décideurs politiques les problèmes structurels et autres besoins non perçus.

émerger des recommandations en fin de processus. Comme l'explique Manuel Gonçalves, co-directeur du [service de](#)

[santé mentale Le Méridien](#), chargé de l'animation de ce laboratoire, « J'avais participé à l'atelier de 2016 et j'avais été bluffé par cette méthode qui consiste à mixer les expériences et les profils pour débattre durant toute une semaine de thématiques sociales. Il m'a été demandé pour l'édition 2017 de constituer une équipe d'animateurs pour encadrer les réflexions des quatre premières journées sur ces questions de non-recours, d'accessibilité et d'innovation sociale. Avec Eric Husson ([projet Lama](#)), Caroline Legrand ([Foyer d'accueil](#)), Julie Kesteloot ([FDSS](#)) et Corine Malchair ([CDCS](#)), nous avons planché sur un dispositif qui associe à la méthodologie du CREMIS des principes de sociocratie et de construction des savoirs à partir de l'intelligence collective. » Pas question de débattre à bâtons rompus, de développer son propos longuement, mais bien de se baser sur la pensée circulaire : chaque participant participe à l'élaboration collective, autour d'une proposition qui doit être bonifiée à chaque nouveau tour de table. Ce travail basé sur la prise de décision par consentement doit déboucher en fin de compte sur une décision à laquelle personne n'oppose plus d'objection et qui respecte les limites de la tolérance de ceux qui l'ont élaborée. Selon Manuel Gonçalves, « de cette méthode de travail parfois frustrante, émergent des propositions qui ne sont le reflet d'aucune obédience, mais bien la somme des différences car chacun autour de la table apporte sa pierre à l'édifice de la réflexion. »

La méthodologie mise en place avait également pour but de déboucher sur des propositions concrètes, en partant d'une situation actuelle pour aboutir à la situation recherchée, en travaillant sur les leviers et les freins et selon les critères QQCOQP (Quoi: qu'allons-nous faire exactement?; Qui: qui va le faire, pour quel public cible?; Comment: comment allons-nous le faire concrètement?; Où: dans quel lieu d'intervention?; Quand: quand faut-il se lancer?; Pourquoi: pour répondre à quels besoins?). Le tout encadré par l'équipe d'animateurs qui n'a

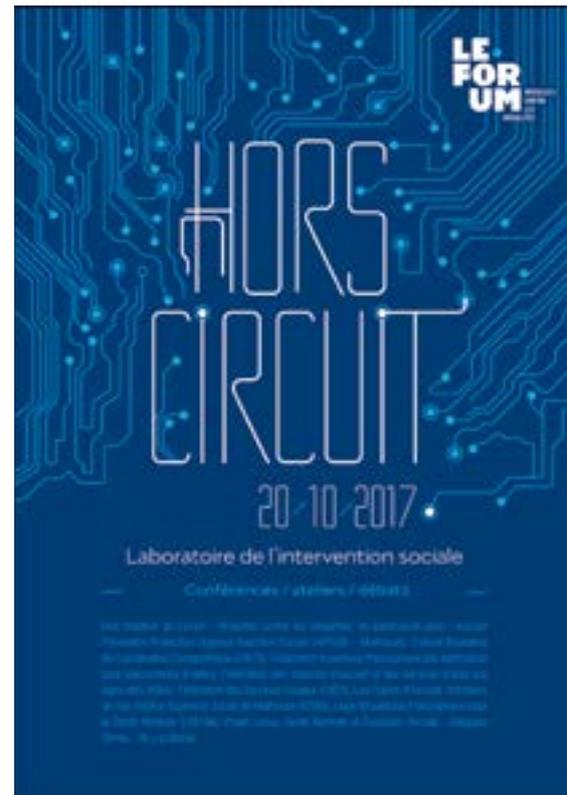
pas ménagé ses efforts chaque soir pour reformuler les réflexions engrangées, les pistes dégagées et les recommandations finales.

## Des objectifs orientés résultats

Lors de la quatrième journée de ce séminaire, les quarante participants organisés en binômes ont travaillé toute la journée pour arriver à des recommandations qu'ils devaient s'approprier et venir défendre lors de la journée de clôture, le vendredi 20 octobre. A l'issue de ces débats extrêmement féconds, la journée du 20 octobre a en effet été l'occasion de présenter vingt recommandations à un large panel de 300 participants qui ont pu eux aussi apporter leur vision afin de valider et d'amender ces propositions d'action très concrètes.

Difficile d'aborder en détail les vingt pistes d'action qui ont été travaillées lors de cette semaine d'intenses cogitations (voir encadré p.5), d'autant qu'elles touchent plusieurs domaines d'interventions : l'organisation des services et la prise en compte de la parole de l'utilisateur, notamment au travers de la pair-aidance et l'expertise du vécu; la réflexion autour de l'innovation sociale et la recherche axée sur la transformation sociale, en créant par exemple une agence des droits sociaux ou une école de transformation sociale, mais aussi les freins qui empêchent l'inclusion sociale, comme la violence institutionnelle ou la criminalisation des comportements.

Pour n'en reprendre qu'une, à titre d'exemple, la 20<sup>e</sup> recommandation, travaillée de concert par Sébastien Alexandre, directeur de la [FEDITO](#) (Fédération bruxelloise francophone des institutions pour toxicomanes) et Alexandre Six, éducateur de formation et pair-aidant dans un [programme de Housing first](#), s'articule précisément autour de cette volonté de décriminaliser pour favoriser



l'inclusion sociale. Dans la formulation de cette recommandation, déjà, on est dans le concret, au plus près du vécu des personnes: «Pierre faisait la manche à Namur. Durant l'été dernier, la manche a été criminalisée et Pierre pouvait se faire coller des amendes de plusieurs dizaines d'euros: absurde pour des personnes qui font la manche pour subvenir à leurs besoins.» Autre situation: «Jacques est usager de drogues: d'héroïne, de cocaïne, de cannabis ou tout simplement d'alcool. Il consommait dans le métro Bourse, en plein centre de Bruxelles. Depuis, il a bougé aux alentours de Ribaucourt, dans les soubassements de certaines stations, le long du canal.»

Les constats sont eux aussi on ne peut plus clairs : «Pierre, Paul, Jacques ou Suleyman sont voués à la clandestinité, ils se cachent, se dissimulent, bougent d'un endroit à l'autre. Nous devrions pouvoir travailler avec ces Pierre, Paul, Jacques et Suleyman. Mais la criminalisation les stigmatise, les culpabilise et les éloigne de nos systèmes sociaux et de santé». Quelle pourrait être la solution? «La criminalisation aggrave leur nonaccès aux

soins et leur exclusion sociale. Elle renforce la crainte à l'égard des institutions et des associations. Pour renforcer le recours et l'accès aux soins, la décriminalisation n'est peut-être pas une innovation, mais est en tout cas une nécessité. »

Quels pourraient être les canaux d'action pour atteindre cette décriminalisation ? «Un premier canal est forcément le lobbying auprès des politiques et du législateur, pour modifier les cadres légaux». Mais il faut également agir auprès des électeurs: «Des campagnes de sensibilisation à destination du grand public sont nécessaires». Un troisième canal devrait être les recours juridiques contre des règlements criminalisant, excluant et aggravant les difficiles existences des publics auxquels on s'adresse.

## Une journée de clôture et de partage

A l'issue de quatre journées de débats intenses, animées selon les principes de la sociocratie et fondée sur l'intelligence collective, ces vingt recommandations ont donc été présentées aux trois cents participants, le 20 octobre dernier. Ceux-ci ont pu choisir trois propositions parmi les vingt présentées et ont, là aussi avec les techniques de la construction des savoirs selon la décision par consentement, pu amender, compléter les recommandations déposées par les participants à la semaine de laboratoire. Cette journée publique de partage et d'échanges a été placée sous le signe de la rencontre et de l'interaction entre le public et les intervenants ayant pris part aux ateliers de la semaine.

A propos de cette méthodologie très spécifique, Nicolas De Kuyssche, directeur du Forum, estime qu'«il s'agit là d'un dispositif inédit, qui permet de penser *out of the box*, en dehors des clous institutionnels bruxellois, qui permet un échange, un mélange des savoirs, dans une dynamique de groupe qui nécessite du lâcher-prise, une

## Vingt recommandations

1. Intégrer des pair-aidants pour répondre au décalage entre les publics et les travailleurs sociaux
2. Améliorer et reconnaître des statuts de pair-aidant et d'expert du vécu
3. Favoriser et soutenir le regroupement d'associations en vue de dégager des marges budgétaires pour l'innovation sociale
4. Fonder les politiques publiques sur les savoirs issus de l'expérience des usagers et des intervenants sociaux
5. Communiquer pour exister : la communication au service de la santé et du social
6. Concilier bas seuil et haut niveau d'exigence dans des structures intersectorielles
7. Encourager le professionnel à sortir de ses murs, favoriser la rencontre (*aller vers/outreaching*)
8. Redonner à l'accueil une place centrale dans les services proposés aux personnes
9. Inciter les responsables d'organisations à accompagner les changements de pratiques
10. Intégrer réellement la parole des personnes accompagnées dans l'évaluation des services et des politiques d'aide et de soin
11. Créer une agence des droits sociaux
12. Créer un laboratoire de recherche appliquée en pratiques et transformations sociales
13. Créer une école de transformation sociale
14. S'emparer des espaces de concertation et d'avis dans lesquels le terrain et le politique se rencontrent
15. Violence dans l'institution : sortir de la peur pour repenser les pratiques
16. A travers les territoires, lutter contre le non-recours en poursuivant résolument l'accès à l'aide et au soin
17. Le rétablissement : un élan vital à généraliser pour transformer le fatalisme en espoir
18. S'essayer à la permaculture sociale et agir avec d'autres métiers
19. Rendre possible l'accès au logement pour les (plus) précaires
20. Décriminaliser pour favoriser l'inclusion sociale

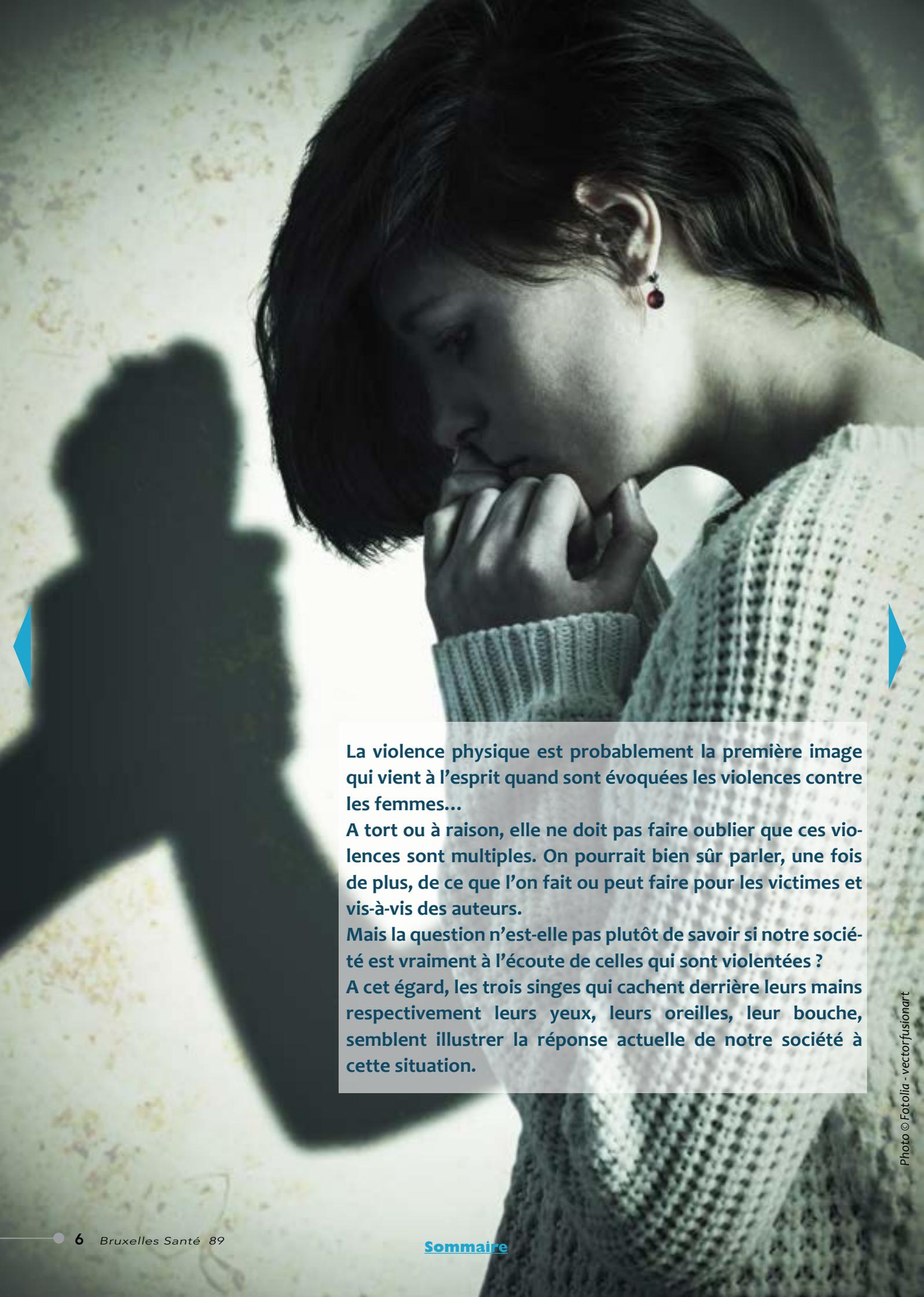
mise dans un pot commun des expertises de chacun, à son niveau. Cela nécessite un choix minutieux des participants, une dynamique à installer, une bienveillance du groupe envers ses membres. Ce n'est pas évident de mobiliser quarante personnes pendant toute une semaine, lesquelles doivent s'abstraire de leur travail quotidien et se consacrer entièrement aux débats qui se nouent autour des thématiques choisies.» Un défi qui demande une mobilisation et une logistique importantes, mais qui porte ses fruits en tant que laboratoire de l'intervention sociale. ■

Nathalie Cobbaut

### Pour en savoir plus

Un document relatif aux débats de ce laboratoire d'intervention sociale et mettant en perspective les vingt recommandations issues de cette semaine de réflexion est en cours d'élaboration par le CBCS et sera disponible au printemps 2018.

Pour prendre connaissance des recommandations présentées lors de la journée du 20 octobre : <http://www.le-forum.org/news/767/20-pistes-pour-transformer-le-social>.



La violence physique est probablement la première image qui vient à l'esprit quand sont évoquées les violences contre les femmes...

A tort ou à raison, elle ne doit pas faire oublier que ces violences sont multiples. On pourrait bien sûr parler, une fois de plus, de ce que l'on fait ou peut faire pour les victimes et vis-à-vis des auteurs.

Mais la question n'est-elle pas plutôt de savoir si notre société est vraiment à l'écoute de celles qui sont violentées ?

A cet égard, les trois singes qui cachent derrière leurs mains respectivement leurs yeux, leurs oreilles, leur bouche, semblent illustrer la réponse actuelle de notre société à cette situation.

# Les violences faites aux femmes

Ce 8 mars, la Journée internationale des femmes est une occasion renouvelée de faire le point sur leurs droits. Que de chemin parcouru depuis les premières luttes pour entériner le droit de vote, le droit au travail, l'égalité entre les femmes et les hommes, etc. S'en réjouir ne peut cependant faire oublier qu'il y a encore beaucoup à réaliser. Pour ces droits-là, il y a consensus et la volonté affirmée d'aller vers plus d'égalité entre les sexes. Pour d'autres, les choses semblent stagner. Parmi ceux-là, *Bruxelles Santé* a choisi de se pencher sur les violences à l'encontre des femmes. Ces dernières n'ont-elles pas aussi droit à l'intégrité physique et psychique ?

Faut-il en ce 8 mars reparler des violences contre les femmes alors que cette problématique spécifique est traitée aux alentours du 25 novembre, journée internationale consacrée à l'élimination de la violence à l'égard des femmes ? Oui. Malgré le fait que cette journée du 25 novembre, choisie par les Nations Unies, signifie en fait le début d'une campagne internationale de seize jours d'action pour tenter de faire reculer les violences faites aux femmes... et aux filles<sup>1</sup>? Malgré le fait aussi qu'en 2017, à la suite de la libération de la parole consécutive à l'affaire Weinstein<sup>2</sup> et aux #MeToo et #Balance-tonporc, une attention particulière a été mise sur les violences faites aux femmes ? Oui, il nous a semblé important d'y revenir car si le 8 mars se veut festif, il nous pousse aussi à faire le point et réfléchir sur les façons d'améliorer les droits en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les affaires ici citées ont certes mis l'accent sur les problèmes de harcèlement sexuel dans le milieu du cinéma – et par ricochet en politique, à la télévision et dans la presse... – et sur ceux que subissent au quotidien les femmes loin des projecteurs, du strass et des paillettes. Au-delà des problèmes de harcèlement, il faut pointer ceux que les candidates au concours de beauté Miss Pérou 2018 dénonçaient en automne dernier. Au lieu de donner leurs mensurations, elles ont livré une liste de chiffres qui fait froid

dans le dos. Une des candidates a ainsi mentionné les 80% des femmes de sa ville qui souffrent de la violence. Une autre a souligné les 2.202 cas de féminicides sur les neuf dernières années recensés au Pérou<sup>3</sup>. On peut toujours s'interroger sur le bien-fondé de ces concours de beauté où des jeunes femmes sont ainsi exposées et voir une certaine forme d'ironie derrière cette dénonciation des violences faites aux Péruviennes. Mais, dans l'immédiat, est-ce réellement sur ce point que doit se focaliser le débat ? Les violences à l'égard des Péruviennes sont une réalité. De même que celles contre les femmes à l'échelle de la planète. Selon l'ONU (Organisation des Nations Unies) : « 35% des femmes et filles sont exposées à une forme de violence physique et/ou sexuelle au cours de leur vie et 7 femmes sur 10 sont victimes d'abus dans certains pays. On estime que plus de 133 millions de filles ont subi une forme de [mutilation génitale féminine](#) dans les 29 pays d'Afrique et du Moyen-Orient où la pratique dangereuse est la plus courante. Dans le monde, plus de 700 millions de femmes aujourd'hui mariées l'ont été enfant, dont 250 millions avant l'âge de 15 ans. Les filles qui se marient avant l'âge de 18 ans ont moins de chance de finir leur scolarité et sont plus exposées à la violence domestique et aux complications à la grossesse. Les coûts et conséquences dus à la violence à l'égard des femmes se font sentir sur plusieurs

générations<sup>4</sup>. » Nous avons tous déjà eu l'occasion d'entendre et/ou de voir ces chiffres dans les médias à l'occasion des journées internationales. Mais tout ce qui précède ne fait-il pas souvent croire à tort que ces problèmes concernent peu le continent européen ? Cette question ramènera, on l'espère, à l'esprit les campagnes contre les violences apparues ici et là en Belgique francophone : une affiche, un dépliant, un numéro d'appel ou une ligne d'écoute, des spots TV comme celui de « Fred et Marie » qui rappelle que « Pour un couple sur huit, ceci n'est pas une fiction ».

On dispose en effet de chiffres qui donnent à réfléchir. A Bruxelles en 2016, on a dénombré pas moins de 2.300 plaintes pour violences conjugales et 500 plaintes pour violences sexuelles, dont 45 concernant des viols collectifs. Ceux qui voudraient voir en ces chiffres une raison de plus de pointer Bruxelles comme lieu de toutes les insécurités auraient tort. Petit coup d'œil sur la partie sud du pays : « 15.000 plaintes pour violences conjugales ont été déposées en 2016. Cela fait 40 plaintes par jour. La moitié de ces plaintes concernait des violences physiques. En clair, Monsieur qui tape sur Madame. En Wallonie toujours, 1.000 plaintes pour viol sont déposées chaque année. Cela veut dire 3 par jour. Quand on sait que seulement 1 femme sur 6 ose s'adres-



Dans 75% des cas, l'auteur ne compte qu'une seule victime. On est donc bien loin de l'image du prédateur sexuel qui saute sur tout ce qui bouge. Autre chiffre : dans 80% des cas, l'auteur des violences sexuelles est connu de la victime...».

Comme point de départ de leur travail, les FPS se sont basées sur la définition des violences sexuelles de l'OMS (voir encadré p. 8).

Fanny Colard : « Quand on lit cette définition, on se rend effectivement compte que le viol n'est, entre guillemets, que la partie immergée de l'iceberg, les violences sexuelles étant plus larges que ça. Au-delà, nous avons réalisé que notre démarche s'inscrivait dans une démarche institutionnelle beaucoup plus large en la matière. Parce que tant le Plan d'action nationale de lutte contre toutes les formes de violences basées sur le genre (Fédéral) que le Plan francophone de lutte contre les violences sexistes et intrafamiliales ont été renouvelés en 2015 et ont pour la première fois intégré les violences sexuelles dans leur champ d'action. Parce que jusque-là, eux aussi se limitaient aux violences intrafamiliales ». De ces constats, les FPS concluent qu'il y a un réel besoin d'informer et de sensibiliser davantage sur cette question. D'où la conception d'un projet qui s'adresse tant au grand public qu'aux victimes, auteurs et témoins, avec une partie dédiée aux professionnel-le-s. Comme le soulignait Fanny Colard, à l'adresse de ceux présents ce jour-là dans la salle : « Vous êtes certainement fréquemment en contact avec des victimes, des témoins, des auteurs de violences sexuelles sans le savoir... ». L'objectif poursuivi à travers ce projet est de donner des clés et des outils pour pouvoir détecter et contrecarrer le chiffre noir des violences sexuelles. Le projet s'est traduit par la réalisation du site [www.infoviolencessexuelles.be](http://www.infoviolencessexuelles.be) – dans la continuité de deux autres qui sont [www.jeveuxavorter.be](http://www.jeveuxavorter.be) et [www.stopviolenceconjugale.be](http://www.stopviolenceconjugale.be) –, où la question est traitée de manière large, approfondissant les thématiques reprises dans la définition de l'OMS. On y retrouve donc des informations, notamment sur les conséquences pour la santé, des

contacts et ressources utiles sur ces questions. Les idées reçues, déjà évoquées, sont également abordées. On y propose aussi de déconstruire celles qui ont trait aux facteurs de risque. Ainsi, être en minijupe à 23h au coin d'une ruelle sombre n'est pas un facteur de risque ou plutôt est trop restrictif pour être considéré comme étant le seul facteur... Une brochure papier intitulée [Les violences sexuelles, c'est quoi?](#), publiée en février 2018, servira de support supplémentaire au site. L'idée qui l'a initiée étant de rendre accessible l'information aux personnes n'ayant pas accès à Internet. La volonté est que la brochure soit relayée par les professionnels des différents secteurs : psycho-médico-social, judiciaire et policier...

## 1001 manières de faire mal

Il a précédemment été dit que les violences n'étaient pas circonscrites aux pays lointains. Elles ont également lieu en Belgique et elles touchent tous les groupes sociaux. C'est ce que rappelait encore une des professionnelles rencontrées en décembre dernier : « Pour avoir travaillé chez Praxis<sup>9</sup>, une association qui travaille notamment avec les auteurs de violences conjugales et intrafamiliales, c'est là où on se rend compte que cette problématique touche les personnes de toute origine, tout âge, tout milieu : aisé, modeste, etc. ». Par sa pratique, Fabienne Desquay, psychologue au sein de l'asbl Ça ne vaut pas l'coup (Centre Violences conjugales), rencontrée dans le même cadre, notait cependant : « Un des constats que j'ai pu faire, alors qu'on retrouve les auteurs et les victimes de violences conjugales dans tous les milieux, est peut-être la nature des violences. Je constate que, dans les milieux socio-économiques plutôt défavorisés, on retrouve beaucoup plus de violences physiques, de passages à l'acte un peu plus violents. Ce sont des individus un peu bruts de décoffrage qui ne savent plus communiquer par le langage et qui vont, quand cela ne va pas, utiliser la force pour obtenir quelque chose. Dans les milieux socio-économiques plus aisés, par contre,

## Des femmes auteures aussi

Fabienne Desquay : « Un homme, qui est victime de violences conjugales et qui fait appel à une association comme la nôtre, peut témoigner souvent de la virulence et de la subtilité des violences psychologiques de sa partenaire. Les femmes auteures sont souvent très fortes en violences psychologiques. Par exemple : les femmes ont moins de force que les hommes. Dans les cas où elles sont auteures, leur but est de pousser l'autre à bout pour pouvoir à leur tour déposer plainte. Elles connaissent les faiblesses de leur mari ou compagnon et vont donc par conséquent le pousser à bout de telle manière que celui-ci n'a plus d'autre choix que de se défendre ».

on retrouve la violence psychologique très raffinée (voir encadré ci-dessus). Elle est très sournoise et très destructrice ». Le fait des pervers narcissiques ? Selon la psychologue, on retrouve en effet plus souvent ce profil dans les milieux aisés, et d'ajouter : « Nous se sommes qu'une association et, à l'heure actuelle, le nombre de dossiers relatifs aux violences tourne autour de deux mille. Nous ne drainons pas toute la population mondiale qui est victime et auteure de violences. Mais, dans notre travail, nous avons déjà pu constater ce genre de choses, aussi bien chez les couples homosexuels qu'hétérosexuels : il n'y a pas de différence ».

## Devoir conjugal ? Consentement ?

Les violences sexuelles au sein des couples méritent qu'on s'y attarde. Parler de « devoir conjugal » peut faire sourire certains parce que... nous sommes en 2018 et que les femmes ont acquis depuis plusieurs décennies la liberté de faire ce qu'elles voulaient de leur corps, de dire donc oui ou non à une relation intime. De même qu'à leur partenaire. C'est vrai, sauf qu'en l'absence de violence psychologi-

que et/ou physique, notait Fabienne Desquay, il est très compliqué de faire comprendre à une victime et un auteur de violences sexuelles dans le cadre conjugal qu'on est face à quelque chose qui est insupportable et qui n'est pas permis : on n'a pas le droit d'imposer à sa partenaire une relation ou une pratique non voulue. « Nous vivons quand même dans une société où, il n'y a pas si longtemps, la femme était soumise à l'homme. Il y avait ce fameux droit ou devoir conjugal. Cela en dit long... Cela veut dire qu'on accordait à l'homme le droit de disposer de son épouse pour assouvir ses besoins. Ce droit n'existe plus, mais nous sommes toujours dans cet état d'esprit. C'est très compliqué parce que beaucoup de femmes sont encore là-dedans ». Certaines histoires l'illustrent malheureusement trop bien.

Comme l'histoire de Nicole (prénom d'emprunt), mariée depuis vingt-quatre ans et mère de cinq enfants. Il n'y a pas si longtemps, ce sont ses enfants qui ont appelé la police parce que leur père allait encore la violer. L'histoire est celle d'une famille qui dispose d'une grande maison où le père a enlevé toutes les clés. Les petites stratégies que Nicole met en place (revêtir des pyjamas pas trop seyants, dormir par terre, etc.) se révèlent tôt ou tard inefficaces. Le jour où la police a été prévenue, elle s'était réfugiée dans la chambre d'un de ses enfants. Son mari l'y a suivie et a commencé à la tirer par les cheveux pour la ramener dans la chambre parentale... devant les enfants. Nicole travaillait comme technicienne de surface et lui la dénigrait continuellement (« Tu es une moins que rien », « Tu es nulle », etc.). A un moment donné, ses enfants devenus plus grands, Nicole a voulu prendre soin d'elle et a décidé de suivre une formation pour devenir éducatrice. Les ennuis se sont accentués quand il a senti qu'elle lui échappait. Pour la reposséder au sens propre du terme, il a commencé à la violer. Sans coups... ou de temps en temps avec étranglement et une poignée de cheveux. La seule arme qu'elle avait pour ne pas réveiller les enfants, c'était pleurer. Il abusait d'elle pendant qu'elle pleurait. Pour Fabienne Desquay, c'est tout le problème du consentement : « Au sein d'un couple, il

## La violence à l'égard de personnes porteuses de handicap(s)

L'objectif de ce dossier n'est pas de dresser un tableau exhaustif des violences, mais de tenter de montrer combien elles sont présentes au sein de la société. Alors que certaines sont connues, comme souligné précédemment, d'autres le sont moins. Dans ce dernier cas se retrouvent les violences que subissent les femmes porteuses de handicap(s). Par handicap, il faut entendre handicaps physiques et intellectuels. Les violences sont physiques, sexuelles, psychologiques, sociales, etc., et peuvent être exercées par le milieu familial, par ceux qui donnent les soins et par les institutions.

En Belgique, il n'y a aucune donnée concernant les violences faites aux femmes porteuses de handicap(s). Cependant, trois recherches sont en cours à ce sujet. Ces recherches sont menées par les associations Garance, la Maison Plurielle (Charleroi) et le CFFB (le Conseil des Femmes Francophones de Belgique).

Dans le cadre de son travail, Marie Denis, chercheuse pour le CFFB, s'était rendue en France et avait rencontré Maudy Piot, la présidente de Femmes pour le dire, Femmes pour Agir (FDFA), aujourd'hui décédée. Cette association lutte contre « la double discrimination qu'entraîne le fait d'être femme et handicapée ». Selon Maudy Piot, le handicap accentue les violences. Elle parlait de 80% de femmes en situation de handicap qui subissent des violences. « Il y a un déni total, expliquait-elle, vis-à-vis de la situation parce que des violences seraient exercées au sein d'institutions et dans certaines asbl par des hommes qui jouissent d'une belle image et qui pensent avoir du "pouvoir". Selon les témoignages que nous recevons au travers de la ligne d'écoute, un bon nombre d'agressions sont commises au sein même des structures d'accueil et des hôpitaux par du personnel aidant ou soignant.

On a aussi tendance à considérer les femmes porteuses de handicap(s) comme des affabulatrices ou des hystériques. Pourtant, les femmes en situation d'invalidité sont plus vulnérables, elles ne savent pas crier, elles ne peuvent pas voir. »

Les violences sont le plus souvent exercées par des agresseurs qui ont le même type de profil. Maudy Piot : « Ce sont des gens qui devant les autres sont – ou semblent être – "normaux", mais qui, une fois la porte fermée, se révèlent être de vrais tyrans qui humilient, rabaissent, menacent, insultent... Des femmes porteuses de handicap(s) sont des "proies" plus faciles ». Un levier est toujours utilisé par l'agresseur : « C'est celui de la culpabilité. Les femmes porteuses de handicap(s) se sentent coupables, mais sont également culpabilisées d'être handicapées. Elles acceptent la violence plus "facilement". Il y a là aussi une question d'éducation : ce sont des femmes qui sont habituées à recevoir des soins, à ne pas faire de vague et à être dociles pour que ce soit plus facile pour apporter les soins, pour l'intervenant ou l'éducateur... ».

Maudy Piot avait également constaté de nombreux viols dans le milieu hospitalier. Par exemple, au travers de l'histoire d'un brancardier, alors qu'il emmenait une femme passer son scanner. Les viols peuvent aussi être perpétrés par le conjoint, un petit ami, l'oncle, le frère... Souvent, quand les femmes porteuses de handicap(s) parlent, on dit qu'elles racontent ça pour se rendre intéressantes. Maudy Piot faisait aussi le constat personnel que le milieu du handicap est un milieu qui attire la perversité et que les femmes sont livrées à elles-mêmes : elles n'ont pas un soutien adéquat, elles sont sous emprise et sans moyen de faire valoir leurs droits. La situation est-elle la même en Belgique ?

est difficile de prouver le viol parce que les victimes ne le reconnaissent pas comme tel ». Ainsi, pour Nicole, le devoir conjugal, disait-elle, l'empêchait de dire non. Au départ, elle est venue à la consultation du centre pour violences conjugales et non pour violences sexuelles. Dans les consultations, on rencontre en effet [la problématique des relations non consenties](#), des situations où les femmes n'osent ou ne pensent pas à dire non. Avec parfois des conséquences graves sur la santé comme des déchirures, ou des hystérectomies (ou ablation de l'utérus) et autres. Sans parler de l'impact psychologique de tout ce qu'elles ont subi. [Pour aller plus loin...](#)

« La violence sexuelle n'est pas toujours considérée comme telle parce qu'il n'y a pas viol avec étranglement. Les hommes s'arrangent pour imposer une relation sexuelle ou imposer des actes sexuels que les femmes ne souhaitent pas. Par la menace, par la pression, par une assemblée économique : « Si c'est comme ça, tu n'auras pas d'argent pour faire les courses pour les enfants », « Si tu ne veux pas, tu sais qu'on a une fille qui grandit bien, elle devient appétissante... », etc. Cela va jusque-là. Finalement, les femmes concèdent ce rapport sexuel dont elles n'ont pas envie pour éviter qu'ils ne s'en prennent aux enfants, n'aient plus à manger, une ambiance plus lourde. Parfois, tout simplement pour éviter des coups. »

L'argent est un autre moyen utilisé pour faire violence aux femmes. « Qu'une femme travaille ou ne travaille pas, expliquait encore Fabienne Desquay, quand elle est victime de violences conjugales, elle n'a pas pour autant toujours la possibilité d'utiliser son argent, ses revenus comme elle le souhaite. C'est une certaine forme de dépendance par rapport à son conjoint, c'est lui qui décide. » Comme au sein de ce couple de médecins, tous deux des spécialistes, où leurs revenus cumulés tournaient autour des trente mille euros par mois. Elle gagnait sa vie bien mieux que lui. Elle n'avait cependant pas le droit d'en disposer et vivait donc avec peu de choses. Pourquoi, comment est-ce possible ? Autant de questions que peuvent se poser les personnes qui sont extérieures à la dynamique de ces couples. Fabienne

Desquay : « Une des forces des auteurs de violences, c'est l'isolement. Parce qu'une femme qui est toute seule, qui ne peut pas se confier, qui ne peut pas avoir de soutien de sa famille et de ses amis, qui ne peut pas aller travailler à l'extérieur, finalement, elle n'a plus comme référence que ce que le partenaire dit ou demande. Elle ne peut même plus être secourue par l'entourage qui peut lui dire : « Qu'est-ce que tu fais ? Ce n'est pas normal... » ».

## Quel regard social sur les violences ?

Il ne fait nul doute qu'il se trouvera peu de monde pour cautionner les violences à l'égard des femmes. On peut aussi se montrer relativement satisfait par rapport aux dispositions prises pour lutter contre celles-ci. Cependant, il est légitime de se demander s'il y a réellement motif à se réjouir quand on regarde la façon dont la société se positionne face à certaines violences vécues par les femmes. En décembre dernier, Alter Egaies, l'Assemblée participative pour les Droits des femmes<sup>10</sup>, initiée par Isabelle Simonis, la Ministre des Droits des femmes en Fédération Wallonie-Bruxelles, s'était réunie pour faire le point sur la question pour sa quatrième édition. Chaque année, les participants sont invités à voter et travailler sur une thématique précise. Cinq thématiques, piliers de droits fondamentaux, ont ainsi été proposées durant la législature : le droit à l'égalité au travail, le droit à disposer de son propre corps, le droit à être représentée, le droit à l'intégrité physique et psychique et le droit à ne pas être stigmatisée. La thématique choisie pour 2017 était le droit à l'intégrité physique et psychique. La question a été traitée au sein de trois sous-commissions : le traitement médiatique des violences contre les femmes ; le harcèlement de rue et les violences sexistes ; les violences dans la prostitution. Nous n'aborderons ici que la première des trois. Le choix de travailler le traitement des violences par les médias s'explique par le fait que les médias sont un élément important des représentations des violences. Il

faut noter qu'il commence à y avoir une réelle prise de conscience générale de l'importance des médias en matière de représentations de la société et, particulièrement, des effets déformants sur les questions hommes/femmes. Pour ce qui est des violences à l'égard des femmes, la question est soulignée dès 1995 lors de la Conférence de Pékin<sup>12</sup>. Plus récemment, ce sont les affaires de harcèlement en rue suite au document réalisé par Sofie Peeters, Weinstein et autres qui ont accentué cette prise de conscience<sup>13</sup>.

La sous-commission d'Alter Egaies a travaillé avec Sarah Sepulchre, professeure à l'École de communication à l'UCL, et Manon Thomas, chercheuse (UCL) qui ont été chargées d'effectuer une recherche sur le traitement médiatique des violences en Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette étude a pu se faire grâce à un financement obtenu par l'AJP (Association des journalistes professionnels). Sarah Sepulchre : « La raison pour laquelle nous avons travaillé sur la presse écrite, et pas les autres médias, est qu'en Belgique il n'y a simplement pas d'archivage de la presse radiophonique et de la presse audiovisuelle. La presse écrite est par contre beaucoup plus facile d'accès, il y a plusieurs bibliothèques en Belgique qui répertorient et archivent les journaux. Idéalement, il faudrait faire le tout ». Et de rappeler qu'à la télévision, la manière dont on filme n'est pas anodine, tout comme les photos dans la presse ne le sont pas. « Si on va dans les fonds d'images par exemple, parce qu'on ne peut pas montrer des victimes et/ou des agresseurs, on prend finalement ce qu'on trouve. Et ce qu'on y trouve n'est pas vraiment génial. Mais c'est encore plus crucial pour le JT évidemment. Quand on doit parler d'un fait divers comme celui-là, comment est-ce qu'on l'illustre ? Je pense qu'il serait également important de faire ce travail-là sur l'audiovisuel. »

Les médias retenus pour la recherche étaient : *Le Soir*, *La Libre Belgique*, *La DH*, *Sudpresse* et *Métro*. L'idée étant d'avoir un panel de journaux dits « de qualité », « populaires », « nationaux » et d'autres plus locaux. Le choix du *Métro* s'explique

par le fait que de nombreux navetteurs le lisent. Ces journaux ont été analysés pendant un an, sur la période allant de septembre-octobre 2016 à octobre-novembre 2017. Deux types de journées ont été choisis. Sarah Sepulchre : « Pour le premier corpus, les jours ont été pris au hasard. Nous avons fait attention à ne pas avoir uniquement des lundis ou des mardis... Le lundi par exemple, il y a beaucoup de sport ; le mercredi, il y a la culture, etc. Nous avons veillé à avoir chaque jour de la semaine. Nous avons pris des jours aléatoires parce que nous voulions voir ce que la presse disait d'habitude des violences contre les femmes. Le deuxième corpus, ce sont les jours particuliers où nous savons que le traitement n'est pas habituel, mais où nous étions sûres d'avoir des discours sur les violences faites aux femmes. Traditionnellement, ce sont les journées du 8 mars (la Journée internationale des droits des femmes), du 11 novembre (la Journée nationale des droits des femmes) et du 25 novembre (la Journée internationale contre les violences faites aux femmes). Le 11 novembre est l'équivalent du 8 mars pour la Belgique. Mais cette date est très mal tombée parce que c'est aussi le jour de l'Armistice. Il n'y a d'ailleurs pas beaucoup de personnes qui connaissent cette date. Et, pour être honnête, ce jour-là, il n'y pas beaucoup d'articles sur le sujet<sup>14</sup> ».

**Intervenants, victimes, auteurs : tous égaux ?** ▶

## Mise en avant du spectaculaire

Lors de la rédaction de ce dossier, l'analyse des éléments récoltés lors de la recherche n'était pas encore terminée. Les premiers résultats sont déjà révélateurs et, selon les chercheuses, il est peu probable que les constats finaux diffèrent des premiers éléments communiqués. Sarah Sepulchre : « Un premier constat un peu étonnant est qu'on n'en parle pas si peu que ça. On a en général une moyenne de treize, quatorze articles par jour : ce qui n'est quand même pas mal. On ne peut pas dire que la violence faite aux femmes

n'est pas dans la presse. Mais elle est mal dans la presse, mal représentée. C'est principalement dans les pages de faits divers ou dans les chroniques judiciaires. Ce sont principalement des faits dits "spectaculaires" ». Des exemples ? C'est l'histoire d'une femme qui a tué son mari parce qu'elle en avait marre de subir des violences conjugales. Sarah Sepulchre : « Ce n'est que de cette manière que son histoire arrive dans la presse. Cela signifie aussi que si on est une femme battue par son mari et qu'on décide de ne pas le tuer, on n'arrive pas dans la presse. La violence quotidienne n'est pas dans la presse ». L'histoire, précisait la chercheuse, est relatée dans la presse parce qu'il est ponctuellement arrivé quelque chose. Et de donner cette autre histoire où une vendeuse a été agressée par un client mécontent. « On ne sait pas très bien ce qui est arrivé avant, on ne saura pas ce qui arrive après. Ni à cette vendeuse, ni sur ce que le magasin a pu mettre en place. C'est le jour de l'agression qui est apparu, de manière ponctuelle, dans la presse. Cela signifie qu'on cantonne ces histoires à des faits ponctuels, qui sont individuels. Qu'est-ce qui amène un homme à venir agresser une vendeuse parce qu'il n'est pas content du produit qu'il a acheté ? Rien n'explique non plus comment cette vendeuse a pu se retrouver face à face avec ce client sans aide... Il n'y a donc aucune prise de recul par rapport aux faits et aucune prise de recul plus sociétale permettant de réfléchir plus globalement sur les actes de violence dans la société aujourd'hui. »

**Peu de cas des victimes** ▶

Autre constat, pour les jours aléatoires, la presse présentait beaucoup plus la violence de façon stéréotypée, un point que nous avons déjà souligné. « Quand on pense aux violences faites aux femmes, la première chose à laquelle on pense, c'est un mari qui frappe sa femme. C'est également cela que l'on retrouve davantage dans la presse. Le viol apparaît, mais peu. Les questions liées aux violences psychologiques apparaissent, elles, moins souvent. On n'a pratiquement jamais les

violences symboliques ou l'emprise psychologique. Finalement, la presse est beaucoup plus dans la sphère privée, familiale de "Monsieur frappe Madame", celle de la violence physique. Ce qu'on n'a jamais, ce sont les discriminations<sup>15</sup>... Ou alors, à une reprise, la question de la discrimination salariale ». Pas grand-chose non plus sur les violences dans le milieu professionnel<sup>16</sup>, alors que là aussi on sait combien les problèmes de harcèlement, de violences symboliques touchent de nombreuses personnes. Il en va différemment des jours choisis comme le 8 mars, les 11 et 25 novembre. Là, par contre, soulignait Sarah Sepulchre, on mentionne les violences symboliques, plus générales ou sociétales : « Et les mots "sexisme", "patriarcat" se retrouvent dans la presse. Le pendant négatif est que pour ces jours-là, l'accent est mis sur l'institutionnel : des associations ou des experts parlent de la violence faite aux femmes et c'est beaucoup plus désincarné. Autre façon de faire qui pose question aux chercheuses. Ces jours-là, les différentes rubriques d'un même journal peuvent traiter des faits qui relèvent des violences contre les femmes, mais : « Il n'y a cependant aucun lien qui est établi entre eux. C'est comme si les rubriques fonctionnaient en vase clos. Il ne faut jamais oublier que les faits divers sont connectés à la société et que ce ne sont pas uniquement des faits divers. Dans un cas de viol par exemple, on ne pose pas la question de savoir si la rue était bien éclairée ou pas. Or, on sait que l'environnement urbain est important. De telles questions sont peu soulignées. Seule la situation est décrite et, souvent, dans un article relativement bref... »

**Pourrait-on parler d'actes manqués ?** ▶

## Pour conclure...

On voudrait se réjouir à l'occasion de cette édition de la Journée internationale des droits des femmes. Mais cela s'avère difficile au regard de leurs droits encore largement bafoués. Il est certain qu'il existe différentes dispositions, dont des

lois pour dire l'égalité entre les femmes et les hommes, pour combattre les discriminations et les violences de tous types. Il reste cependant encore de nombreux « mais... ». Comme dans le domaine des violences, où les femmes payent un lourd tribut. Si les hommes font également partie des victimes, il n'en reste pas moins que pour ce qui est des violences conjugales, des violences sexuelles, de celles se produisant dans les conflits armés, de celles qu'entraînent les mutilations génitales, des problèmes de harcèlement, etc., ce sont avant tout des femmes qui sont concernées. Enfin, quand la parole se libère comme nous le voyons ces derniers mois sur des questions de harcèlement et d'agressions sexuelles, on entend des arguments d'un autre temps resurgir : on encourage la guerre entre les sexes ou la détestation des hommes ; on pointe le règne de la bien-pensance (bobos) ou le retour de la pensée unique, etc.

En Belgique, comme cela a été évoqué dans le dossier précédent<sup>17</sup>, nous ne disposons malheureusement pas de chiffres précis et ceux utilisés sont issus de la police. Au niveau politique, la question n'est pas prioritaire. Pourtant, on ne voit encore que le sommet de l'iceberg. Au niveau judiciaire, on ne peut que déplorer la faible application des lois : la justice est-elle constamment rendue aux victimes des violences ? Quand entendra-t-on que les violences font mal, qu'elles ne sont le seul fait d'individus mais résultent d'une culture où la domination masculine reste prégnante ? La promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes devrait être plus encouragée, tout comme des solutions durables davantage recherchées... En matière de prévention, former les professionnels pour éviter l'ajout de violences institutionnelles aux violences déjà subies serait une réponse. Continuer à sensibiliser le grand public en serait une autre. Donner plus de moyens aux animations EVRAS au sein des établissements scolaires ne ferait certainement pas de mal non plus. Bref, le chantier reste large. ■

Dossier rassemblé  
par Anoutcha Lualaba Lekede

1. Chaque année, la campagne démarre le 25 novembre et se termine le 10 décembre lors de la Journée des droits humains, sur <http://www.journee-mondiale.com>
2. Harvey Weinstein, un des producteurs américains les plus influents (Pulp Fiction, Le seigneur des anneaux, etc.), est accusé depuis début octobre 2017 par de nombreuses femmes d'agressions sexuelles, les viols... On parle de 30 ans de harcèlement sexuel, de dizaines de témoignages, de huit arrangements financiers pour étouffer discrètement l'affaire.
3. Noémie Schetrit, « Lors de l'élection de Miss Pérou 2018, les candidates en ont profité pour dénoncer les violences faites aux femmes dans leur pays », <http://parismatch.be> (21/10/2017).
4. 25 novembre : Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et Campagne du Ruban blanc, sur <http://www.cvfe.be>
5. Fabrice Grosfilley, « Violences sur les femmes : les chiffres belges font froid dans le dos », sur <http://www.rtbfb.be> (23/11/2017).
6. Fabrice Grosfilley, « Harcèlement sexuel : le respect est la bonne réponse », sur <http://www.rtbfb.be> (06/11/2017).
7. Fabrice Grosfilley, « Violences sur les femmes : les chiffres belges font froid dans le dos », sur <http://www.rtbfb.be> (23/11/2017).
8. « Les violences sexuelles, c'est quoi ? », demi-journée de réflexion et d'échanges organisée le 6 décembre 2017 à Namur.
9. L'association réalise aussi un travail de responsabilisation en groupe. Pour en savoir plus : [www.asblpraxis.be](http://www.asblpraxis.be)
10. Alter Égales est une assemblée participative pour les Droits des femmes, créée pour répondre aux revendications des organisations féminines et féministes mais surtout pour aboutir à une égalité réelle entre hommes et femmes. Cette assemblée se veut un espace de dialogue entre les organisations de terrain et le politique.
11. Les Nations Unies ont organisé quatre conférences mondiales sur les femmes. Celles-ci se sont déroulées au Mexique en 1975, à Copenhague en 1980, à Nairobi en 1985 et à Beijing en 1995. La dernière conférence a été suivie d'une série d'évaluations quinquennales. La conférence de Beijing, a marqué un tournant important dans le programme mondial pour l'égalité des sexes. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, adoptés à l'unanimité par 189 pays, forment un programme pour l'autonomisation des femmes considéré comme le principal document de politique mondiale en matière d'égalité des sexes. Celui-ci fixe des objectifs et des actions stratégiques pour la promotion de la femme et la réalisation de l'égalité des sexes dans douze domaines de préoccupation, dont les violences à l'égard des femmes, sur <http://www.unwomen.org/fr/>
12. Sofie Peeters, une étudiante vivant dans le quartier Anneessens, étonnée par la quantité de réflexions machistes dont elle était victime, avait fini par filmer en caméra cachée ce qui était son quotidien. Sa vidéo Femmes de la Rue est disponible sur Internet.
13. Participent aussi à cette prise de conscience des outils comme le Global media monitoring project – GMMMP, un monitoring effectué tous les cinq ans sur la question de l'égalité des genres dans les médias. Celui-ci montre que sur les questions de représentations des hommes et des femmes dans les médias, de violences contre les femmes, de harcèlement, etc., tout ça n'est pas vraiment satisfaisant.
14. Il y a quelques années, on s'était rendu compte qu'il y avait une concurrence entre les poilus, les soldats de la Première Guerre mondiale, et les femmes : il y avait à la fois des articles sur les poilus et les femmes...
15. Parmi les discriminations au travail, on peut citer celles des femmes enceintes ou mamans. L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes avait organisé le 16 novembre dernier une matinée intitulée « Grossesse, maternité et discrimination au travail », où a été présenté le site [www.mamanresteabord.be](http://www.mamanresteabord.be) ; sur lequel sont repris les droits des travailleuses ayant un désir d'enfant, enceintes ou mamans. En 2013, l'Institut avait déjà publié une brochure, Grossesse au travail – Guide pour la travailleuse et l'employeur pour un traitement sans discrimination.
16. Au moment où nous rédigeons ce dossier, trois recherches étaient en cours sur la thématique des femmes porteuses de handicap(s) et violences. Ces recherches sont menées par le Conseil francophone des femmes de Belgique, Garance et Maison Plurielle (Charleroi).
17. Dossier « (In)sécurité/sentiment d'(in)sécurité et santé » dans Bruxelles Santé N° 88, octobre-novembre-décembre 2017.

# « Ensemble pour la santé », une biennale de la Plate-forme d'Action Santé et Solidarité

« Ensemble pour la santé » est la première biennale nationale pour la santé et le mieux-être, qui s'est déroulée à Bruxelles le 1 et 2 décembre 2017. Organisé à l'initiative de la Plate-forme d'Action Santé et Solidarité (PASS), cet événement avait pour objectif principal de promouvoir les actions locales et participatives œuvrant sur les déterminants sociaux de la santé.

## Aux origines

Tout démarre en juin 2015, avec une première note d'intention présentée à l'Assemblée Générale de la [Plate-forme d'Action Santé et Solidarité](#) (PASS). Quelques mois plus tôt, certains membres de la PASS avaient participé aux 8<sup>e</sup> Rencontres de l'[Institut Renaudot](#) à Paris. Cet événement français qui permet tous les deux ans de partager pratiques et réflexions en matière de santé communautaire fut une véritable source d'inspiration pour les organisateurs. Comme nous l'explique Denis Mannaerts, directeur de l'asbl [Cultures et Santé](#) et membre de l'équipe organisatrice de la biennale : « Une autre motivation a été le constat fait par les mutualités et nombre d'acteurs de la santé quant aux coûts sans cesse plus élevés des soins de santé et la nécessité de renforcer d'autres approches plus efficaces que les soins pour aborder la santé, c'est-à-dire se focaliser sur ce qui détermine la santé en amont du traitement des maladies et des invalidités. En Belgique, de nombreuses initiatives se développent dans ce domaine à une échelle locale et à travers des démarches participatives, nous trouvons important de les mettre en évidence. »

C'est ainsi qu'a émergé l'idée d'organiser en Belgique un événement où se retrouveraient des citoyens, des professionnels de différents secteurs et des élus autour des questions de santé et de bien-être.

Un réseau, au service de la création de liens et de rencontres autour de la santé. Grâce à un travail de réseautage, la PASS a pu réunir une quarantaine d'organisations bruxelloises, flamandes et wallonnes des secteurs de la santé, mais aussi des secteurs de la culture, de l'enseignement, de la mobilité, de l'alimentation, du logement, du travail, fédérées autour d'un objet commun : celui de promouvoir des actions et des politiques en faveur de la santé, novatrices et plus solidaires. Ensemble, elles ont choisi d'unir leurs compétences, leurs expériences, pour informer et sensibiliser, dans un premier temps, les professionnels et les citoyens sur les conséquences de certaines politiques néolibérales, sur la protection sociale et le service public des soins de santé. En a découlé ensuite une volonté profonde de faire découvrir des politiques de santé et de promotion du bien-être progressistes et solidaires, avec l'ambition de les voir se multiplier au fil des années.

Ce rassemblement se voulait représentatif des thèmes régulièrement rencontrés dans le domaine de la santé, tels que : la lutte contre les inégalités sociales de santé, la volonté de résister face au processus de privatisation et de marchandisation du secteur de la santé ou la santé comme droit pour tous.

Ainsi donc, l'objectif général de ce colloque était de promouvoir les actions locales et participatives travaillant sur les déterminants sociaux de la santé afin d'améliorer la santé des populations et

de réduire les inégalités sociales de santé. Cet objectif s'accompagnait de six grandes volontés, dont celles de :

- « Contribuer à la visibilité et la reconnaissance des actions locales par un plus large public et être un moment d'interpellation du politique pour à la fois montrer que des alternatives existent et fonctionnent, en vue d'obtenir son soutien.
- Permettre l'échange de savoirs et d'expériences entre acteurs dans le but de renforcer les compétences et les actions.
- Créer des liens solidaires entre acteurs, citoyens, professionnels et élus, provenant des différentes régions de la Belgique et de différents secteurs ».

## « Expertise, débat, action »

Voilà à travers ces trois mots comment s'articulaient les activités proposées par la Plate-forme en décembre dernier. Plus de 200 participants se sont rencontrés sur les deux jours au centre culturel De Markten à Bruxelles, animés par le Collectiv-a et Periferia, deux associations rôdées aux méthodologies de l'intelligence collective. La PASS désirait ainsi offrir la possibilité aux acteurs de différents horizons de partager leurs savoirs et savoir-faire et de croiser expériences professionnelles et citoyennes.

Cet objectif aura-t-il été atteint ? Oui, selon Denis Mannaerts : « Il y a eu une véritable



Photos© Question Santé asbl

diversité de profils et de personnes et une dynamique s'est vraiment créée.»

Myriam Suetens, du [Vereniging van Wijkgezondheidscentra](#), a, elle aussi, relevé cette mixité quant au public présent: outre des professionnels, il y avait des patients, des groupes de résidents présents dans les différentes activités autour de la santé et cela était d'ailleurs une plus-value lors des échanges.

De plus, lors des sessions interactives, Frieda Raes et Hilde Diels, respectivement bénévole et chargée de projet promotion à la santé au sein du [Medikuregem](#), ont pu échanger avec d'autres participants sur un sujet qu'elles avaient choisi d'aborder et qui associait différents thèmes tels que l'environnement, la mobilité, la pollution. Grâce à cette mixité de participants autour de la table, ces dernières ont réellement pu identifier de nouveaux axes de réflexion pour leur projet.

Non seulement cet objectif a été atteint, mais a en plus réellement permis aux participants désireux d'insuffler un nouveau regard à leur projet.

## L'ancrage local à l'honneur

Comme le souligne Denis Mannaerts, « Il y a de nombreux citoyens et associations qui s'engagent dans des actions en faveur de la santé. Celles-ci ne sont peut-être pas assez mises en évidence, surtout politiquement. On constate un soutien philosophique de ces actions mais souvent sur base de financements ponctuels ou au travers d'appels à projets. » Cet événement a donc été l'occasion d'apporter plus de visibilité aux initiatives locales qui proposent des projets innovants et participatifs, comme par exemple celui du centre médical de Cureghem (Medikuregem), qui est venu présenter son initiative: un compost de quartier. Au départ, nous explique Hilde Diel: « On l'a créé il y a moins d'un an avec le voisinage autour du centre. Ce thème est issu d'un projet un peu plus vaste qui concernait la propreté du quartier. C'était une initiative avec plusieurs partenaires: des associations de quartier, des habitants et le service propreté de la commune. » Ce projet est ainsi le résultat de plusieurs

rencontres sous forme de « café-débats » entre les habitants du quartier et les associations de quartier. La problématique de la propreté du quartier était récurrente. « Il y avait beaucoup de vœux liés à la propreté. On formule souvent des vœux, notamment à la nouvelle année, puis on attend... Mais il faut agir, les vœux ne se réalisent pas en restant inactif face aux problématiques qui nous touchent. », complète Frieda Raes. Ce compost a été créé à un endroit qui était de plus en plus négligé. Les voisins ont vraiment souhaité prendre ce coin en main, l'ont embelli et, depuis, ils s'organisent entre eux pour faire des permanences afin de garder cet endroit propre.

C'est avec enthousiasme que l'équipe du Medikuregem nous apprend que ce projet se pérennise, grâce notamment à son emplacement. Et pour cause, ce compost se situe au milieu de nombreux appartements qui ont une vision directe sur lui. Le contrôle social a vigoureusement opéré, et ce, pour le bien-être collectif de cette partie du quartier.

Au travers de ce projet, Frieda Raes et Hilde Diels ont mis l'accent sur les principaux débouchés positifs dans le quartier: un mouvement solidaire et bienveillant, une meilleure communication entre les riverains et des habitants fiers de leur quartier. Cette initiative locale aura permis de créer ou recréer du lien dans cette parcelle de quartier qui, au fil des années, n'avait plus laissé beaucoup de place au « nous ».

## Véritablement ensemble ?

Ce colloque « Ensemble pour la santé » se voulait rassembleur. Rassembleur d'acteurs professionnels, de citoyens qui ne se connaissaient pas ou peu, mais qui réfléchissaient et travaillaient déjà dans le même sens à quelques kilomètres les uns des autres. Pour Hilde Diels, Medikuregem, « Le mérite de cette biennale est de nous avoir ouvert les yeux. On fait la même chose que nos voisins mais on ne prend pas assez le temps de se découvrir. On a donc l'impression d'être parfois seul à travailler certaines causes alors que pas du tout ! Cette rencontre a vraiment ouvert une porte, c'est une richesse de pouvoir travailler dans un tel contexte et c'est motivant de savoir que l'on est loin d'être seul finalement. »

Nous ne pouvons toutefois faire l'économie d'une réflexion quant à la question de la visibilisation des projets et initiatives locales. Selon Denis Mannaerts, l'une des volontés des organisateurs était de mettre en évidence la pertinence de ces actions afin de les soutenir de manière plus structurelle, avec l'idée d'engendrer un changement culturel derrière. Le message à faire passer, d'abord aux pouvoirs locaux et ensuite aux autres niveaux de pouvoir est que, pour créer la santé, il est nécessaire de partir des besoins et des ressources des citoyens. De plus, l'objectif de mobilisation des politiques n'aura malheureusement pas abouti dans le cadre de cette première biennale. Denis Mannaerts est très réaliste quant à la situation: « On n'a pas totalement atteint l'objectif de

faire venir des élus. Faire des liens avec eux demandera plus de temps. C'est un objectif à long terme. Mais la biennale ne s'arrête pas aux deux journées qui ont eu lieu en décembre. Maintenant, le but est de valoriser les idées et les échanges qui s'y sont produits pour en faire quelque chose de plus politique, notamment dans la perspective des élections. C'est vraiment le travail qui va se profiler dès cette année. »

Autre point d'accrochage, le manque de financements. Ce problème récurrent se fait ressentir auprès de tous les professionnels du secteur, qui ont indubitablement l'impression de devoir « choisir » certaines actions ou méthodes de travail en fonction du budget disponible.

Outre le manque de visibilité, la question de l'isolement est également soulevée dans le secteur de la promotion de la santé, notamment par Myriam Suetens, du Wijkgezondheidscentra, et Frieda Raes et Hilde Diels, du Medikuregem. La sensation d'être « seul » à travailler certaines problématiques était présente, de part et d'autre, avant de venir rencontrer cette multitude d'acteurs et de citoyens dans le cadre de la biennale. Ce colloque aura permis de constater que, « de l'autre côté », aussi, des professionnels et des citoyens travaillent dans le même sens.

## « De l'autre côté »

Terme idéal pour évoquer la mouvance entre différents univers, « de l'autre côté » fait référence aux langues, entre francophones et néerlandophones, aux niveaux de ressources et aux types d'expertise en présence, aucun public n'aura été oublié pour ce colloque.

La PASS affiche une ambition fédérale et est de ce fait bilingue. C'est pourquoi, durant cette biennale, un large dispositif a été mis en place afin d'inclure les publics issus d'horizons différents. « Outre l'idée de territoire, il y avait également l'idée d'inclure d'autres personnes, notamment les personnes sourdes. Des traductions en langue des signes avaient donc lieu, c'était vraiment un des points forts de

cette rencontre », selon Denis Mannaerts. Cette volonté d'assurer l'accessibilité à tous a été ressentie positivement du côté des participants, pour Frieda Raes: « Tout était super bien organisé, ils avaient prévu tout le dispositif nécessaire: des étudiants en école de traduction venaient dans tous les groupes pour aider à la communication, par exemple. C'était vraiment très bien. Au niveau de l'animation, tout était aussi fait pour permettre à tout le monde de participer, cela était vraiment très bien organisé. » Myriam Suetens relève également la pertinence du travail fourni par le Collectiv-a.

Sur le plan du multilinguisme, l'un des objectifs de cette rencontre, la satisfaction est au rendez-vous. En plus d'offrir à tous une traduction simultanée, notamment en langue des signes, lors de la séance plénière, des traducteurs étaient présents pour permettre à chacun-e de communiquer au sein même des différents groupes de travail, ce qui a nettement facilité les échanges entre participants.

La biennale aura, en somme, permis de constater que la promotion de la santé « nous » concerne tous. Ce projet se voulait rassembleur, solidaire, bienveillant et, surtout, accessible à tous: ce fut le cas ! Beaucoup de professionnels et de citoyens d'horizons différents étaient présents et ont su saisir cette opportunité pour (re)créer des liens et du sens dans leur mission ou engagement au quotidien. En plus de mettre en lumière certains projets locaux, cette rencontre aura aussi permis à tous d'élargir leur réseau, avec une réelle intention de faire naître de nouvelles collaborations. Certes, certains objectifs comme celui d'interpeller les pouvoirs publics n'ont pu directement être atteints mais, cap sur 2019, avec la ferme intention d'y parvenir cette fois-là. ■

Retrouvez un résumé vidéo de la rencontre 2017 « Ensemble pour la santé » publié par la PASS : <https://www.youtube.com/watch?v=PivZHM5NG3Y&t=87s>

Yamina Seghrouchni

# Transit : l'histoire d'un projet pilote devenu référence en matière d'assuétudes

Depuis 1995, l'asbl Transit offre des services d'aide, non médicalisés, adaptés aux besoins des usagers de drogues en situation de vulnérabilité. Au fil des ans, l'institution a déployé des missions de plus en plus diversifiées pour coller aux réalités très hétérogènes de l'usage de drogues.

Lorsque le centre de crise a ouvert ses portes en 1995, rien ne prédestinait l'asbl à devenir Opérateur Régional Bruxelles Assuétude (ORBA). Au départ, il s'agissait d'un projet pilote financé dans le cadre des contrats de sécurité.

« Dès l'ouverture du centre, nous avons proposé un accueil à très bas seuil d'accès, c'est-à-dire sans exigence administrative ni financière (services gratuits), ouvert 7j/7, 24h/24. D'emblée, l'objectif était d'être en phase avec les modes de vie du public cible : il s'agissait de positionner l'institution en complémentarité des autres établissements de santé. Depuis le début, la démarche du centre s'inscrit dans [les principes de réduction des risques](#) (RdR) : il ne nous appartient pas de porter un jugement moral sur la ou les consommations d'une personne, nous sommes là pour lui apporter un mieux-être au moment où elle s'adresse à nous. Nous lui permettons d'accéder aux besoins de première nécessité, se nourrir, se reposer, prendre une douche, parler, entreprendre des démarches administratives... », nous explique Bruno Valkeneers (chargé de communication).

J'accompagne ensuite Nicolas de Troyer (assistant social et formateur) pour une visite du bâtiment. Il me présente les autres dispositifs déployés par Transit pour réduire les inégalités sociales. L'asbl occupe une ancienne école, une bâtisse de quatre étages, impressionnante par la taille. Au premier étage, je découvre 11 chambres. Nicolas m'explique : « Ici, nous pouvons accueillir 22 personnes pour un séjour de 1 à 13 nuits en fonction des besoins de

l'individu. Le séjour est malheureusement limité dans le temps pour permettre à un maximum de personnes d'accéder à un hébergement d'urgence. En 2016, nous avons enregistré plus de 7.000 nuitées et les chiffres augmentent chaque année ».

Au deuxième étage, huit studios sont aménagés pour un séjour d'une durée moyenne de cinq mois. Le projet vise à permettre une vie en plus grande autonomie. « Il s'agit d'apprendre ou de réapprendre à gérer les tâches de la vie quotidienne, faire à manger, payer les factures, nettoyer... L'occupant dispose d'une clef, il peut accéder à son logement par une porte indépendante du reste du bâtiment. Nous accueillons ici des personnes en phase de réinsertion, certaines travaillent, elles sont en transition, vivent leur vie tout en pouvant bénéficier d'un accompagnement dans la recherche d'un logement plus pérenne par exemple et ça fonctionne bien. Ce dispositif permet de pallier à la crise du logement à Bruxelles. » Mais le projet ne s'arrête pas là puisque des conventions sont également conclues avec certaines SISIP (Société Immobilière de Service Public) pour faciliter l'accès à un logement social.

Durant ma visite, je rencontre encore Kris Meurant (coordinateur social). Il m'explique notamment le travail de Transit en prison : « Nous effectuons des visites au parloir pour créer du lien et pour préparer la sortie. Nous avons développé un projet pilote consistant à assurer la continuité des soins et des traitements entre 'l'intra et l'extra muros'. Des collaborations existent avec les prisons de

Forest, de Berkendael et de Saint-Gilles pour permettre au détenu d'être libéré avec son traitement pour une durée de 72 heures. Cela permet d'éviter que l'ex-détenu ne replonge dans une consommation de drogues illicites dès sa sortie. »

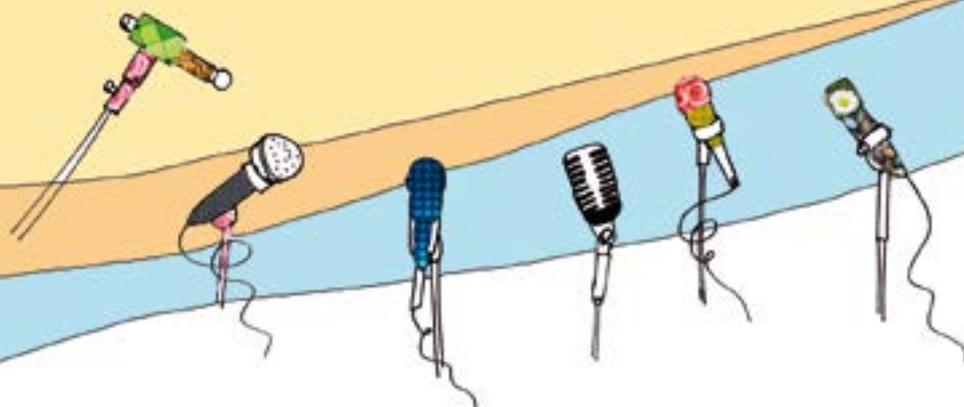
Malheureusement, je n'aurai pas le temps de rencontrer toute l'équipe et ses différents services. Transit en compte 10 et ils sont en constante évolution. Lors de son passage dans l'institution, la personne usager de drogues peut, entre autres, s'adresser à un service infirmier, trouver l'assistance d'un(e) psychologue, être accompagné par des assistants sociaux et des éducateurs. Des activités communautaires sont organisées, un espace de RdR prévoit l'information sur l'usage de drogues à moindres risques (matériel stérile, information, prévention, etc.), un espace exclusivement dédié au public féminin vient d'ouvrir et du travail de rue est entrepris depuis plusieurs années. Enfin, Transit transmet son expertise, notamment en dispensant des formations auprès de l'école de police (ERIP), des agents de prévention communaux, de la STIB...

Les projets ne manquent pas, Transit a notamment reçu le mandat de la Région de Bruxelles-Capitale pour ouvrir un centre intégré dans le courant de l'année 2019, une première en Belgique, prévoyant notamment la délivrance de diacétylmorphine (héroïne médicalisée).

## Où les joindre ?

[Transit ASBL](#) – Rue Stephenson, 96  
1000 Bruxelles – 02 215 89 90. ■

Yamina Seghrouchni



### Double diagnostic à Bruxelles : du concret après tant d'années de négociations...

Rafraîchissons-nous la mémoire. En 2013, le Sénat vote à l'unanimité une résolution qui demande au Fédéral d'objectiver l'état des besoins hospitaliers pour accueillir des patients Double diagnostic (handicap mental + pathologie mentale) et de prévoir un accueil hospitalier digne de ce nom, en particulier à Bruxelles. En effet, devant le vide bruxellois, les familles bruxelloises doivent se tourner vers la Flandre ou la Wallonie. En 2014, toutes les déclarations de majorité, tant au fédéral qu'aux niveaux communautaires et régionaux, reprennent quelques phrases voulant résoudre ce problème. Fin 2015, le Conseil Supérieur de la Santé (CSS) publie une étude qui objective ce besoin, en particulier sur Bruxelles. La Ministre fédérale de la Santé débloque alors une enveloppe structurelle de 3,1M<sup>€</sup> dont 478.000€ sont dévolus à Bruxelles pour le financement des Cellules Mobiles d'Intervention (CMI), sans spécifier donc que ce montant doit être affecté à une prise en charge hospitalière. Or, tous les experts reconnaissent que ces patients doivent bénéficier d'une prise en charge complète, qui passe par le résidentiel, l'ambulatoire et (dans certains cas) l'hospitalier, ce dernier étant toujours structurellement inexistant. Les accueils hospitaliers existant en Flandre et en Wallonie sont organisés sur fonds propres, par l'affectation de certains budgets régionaux. Une forme de créativité institutionnelle... qui pousse l'hôpital psychiatrique bruxellois Jean Titeca, avec l'aide de l'asbl Constellations, à

faire preuve également de créativité. Il est proposé d'affecter l'enveloppe fédérale des 478.000€ pour réaliser un renforcement en personnel soignant sur 7 lits index T afin d'atteindre l'équivalent de l'index K comme recommandé par le CSS. Conclusions : pour le Dr Pierre Titeca, « le financement est assuré pour 7 lits dédiés spécifiquement aux patients Double Diagnostic à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2018, 15 lits sont ensuite prévus dans une unité spécifique à partir du début 2020 et peut-être 20 lits à terme si un financement complémentaire est accordé ». Le budget « bicommunautaire » bruxellois s'engageant, avec l'aide du budget de la Cocof, à assurer le financement des CMI.

J'oublie de dire que les premières discussions à ce propos ont commencé en 2008. Il aura fallu dix ans pour obtenir l'ouverture de quelques lits à Bruxelles... On peut à la fois se réjouir et... déplorer tant de temps et d'énergie déployés pour répondre à un besoin à ce point évident pour de nombreuses familles depuis si longtemps.

André du Bus  
Député bruxellois (cdH)

### Surpoids et obésité infantile : un enjeu de santé publique crucial pour la Région de Bruxelles-Capitale

L'épidémie mondiale d'obésité est à la fois alarmante et préoccupante. En effet, le surpoids et l'obésité constituent des facteurs de risques majeurs pour un certain nombre de maladies chroniques (diabète de type 2, maladies cardio-vascu-

lares ou cancers). Or, le nombre de personnes en surpoids ou obèses ne cesse d'augmenter. Les dernières projections au niveau de l'Union européenne sont d'ailleurs éloquentes : 52% des européens sont en surpoids ou obèses, soit un adulte sur deux et près d'un enfant sur trois. La tendance croissante des enfants touchés par ces phénomènes est d'autant plus inquiétante. La Région de Bruxelles-Capitale n'est pas épargnée par ce fléau puisque la proportion d'élèves de 2<sup>e</sup> primaire en surpoids et obèses atteignait respectivement 25,4% et 13% en 2012. Ces chiffres démontrent qu'une volonté politique accrue est urgente et nécessaire pour endiguer ce phénomène car le surpoids et l'obésité entraînent de nombreux problèmes physiques, psychologiques et sanitaires pour ces enfants. De fait, comme l'a démontré l'OMS, la forte probabilité que ces enfants restent obèses à l'âge adulte aurait des conséquences sur le plan économique et sur leur santé, celle de leur famille et sur l'ensemble de la société. Par ailleurs, les études démontrent que ce sont avant tout les enfants socio-économiquement défavorisés qui risquent particulièrement de devenir obèses sous l'effet d'un manque d'accès à des denrées alimentaires de qualité et d'un mauvais accès à l'information de santé publique. Il convient donc d'agir urgemment afin d'enrayer la progression de cette épidémie à Bruxelles. Evidemment, aucune intervention isolée des pouvoirs publics bruxellois ne constitue une solution. Afin d'apporter une réponse globale à cette problématique multifactorielle, il convient d'agir de manière transversale, à la fois sur l'éducation (des parents pendant et après la grossesse), le changement de comportement alimentaire

et l'incitation à l'exercice physique. Mais pour que cela fonctionne, il faut évidemment une implication et un engagement de tous les niveaux de pouvoirs à la fois politique et financier en amont...

*Joëlle Maison,  
députée bruxelloise DéFi*

## Bien manger pour mieux vieillir

Différents reportages, diffusés ces derniers mois, ont dénoncé le problème de dénutrition des personnes âgées vivant en maison de repos. Si, pour certaines d'entre elles, ce problème est dû à l'âge ou à leur état de santé, pour d'autres, il relève de la qualité et la variété des plats proposés, de leur présentation, de la manière de les administrer et des horaires des repas.

Des normes existent à Bruxelles visant une alimentation variée et équilibrée, répondant aux besoins diététiques des personnes et avec une organisation des repas attentive au bien-être des résidents. Il faut pourtant constater que, dans la pratique, il reste du travail. Sur l'organisation des repas, par exemple : petit-déjeuner buffet, finger-food, horaires modifiés... Il faut laisser du temps aussi au personnel pour pouvoir aider lors des repas les personnes qui en ont besoin et ce, de manière respectueuse. La sensibilisation et la formation du personnel à ces questions doivent être poursuivies et renforcées et leur nombre augmenté. La qualité de la nourriture doit être particulièrement améliorée via, notamment, une attention aussi au cahier des charges. Le « bio et local » accessible ne doit pas être réservé aux seules écoles et crèches, d'autant que les résidents en maisons de repos y prennent tous leurs repas. Des labels, comme celui de Bruxelles Environnement « cantine Good Food », peuvent constituer un levier intéressant pour faire évoluer les choses. Il est également important d'associer les personnes âgées à ces questions, notamment via le comité de résidents mais aussi en leur donnant l'accès à des ateliers cuisine quand c'est possible. Les pistes sont nombreuses et ont déjà fait l'objet de plusieurs interpellations du groupe Ecolo au Parlement bruxellois. Un dossier que nous allons continuer de suivre.

*Magali Plovie  
Députée Ecolo*

## Quelles avancées en matière d'accompagnement et d'encadrement pour les personnes en grande dépendance à Bruxelles ?

Adopté en 2014 à la Cocof, le décret relatif à l'inclusion de la personne handicapée devait permettre de poser des balises plus solides en vue de renforcer l'accompagnement et l'encadrement des personnes porteuses d'un handicap et en situation de grande dépendance à Bruxelles. Avec l'adoption de ce décret, une nouvelle dynamique salvatrice était venue animer les principaux concernés, en premier chef les encadrants. Pour un temps seulement. De nouvelles places dans les structures d'accueil allaient pouvoir être créées et le personnel renforcé via, notamment, d'importantes augmentations budgétaires.

Force est de constater que, quatre ans plus tard, les arrêtés d'exécution se font toujours attendre et laissent dans un désarroi des plus complets les familles des personnes touchées par la grande dépendance. Quant aux besoins sur le terrain, ceux-ci ne cessent de croître, à tous les niveaux et pour l'ensemble des acteurs, et sans qu'aucune proposition ou solution adéquate ne soit formulée par les politiques.

Pour en convaincre le politique et espérer enfin faire bouger les lignes, une série d'actions seront organisées dans la capitale dès ce 24 janvier, à raison d'une par mois et ce, jusqu'à la veille des élections législatives. Reste à voir si ces campagnes d'actions permettront, avant 2019, de faire évoluer cette situation. En tout état de cause, des premières réponses et pistes d'amélioration sont attendues de la part de la Ministre en charge de la Politique des personnes porteuses de handicap dès la fin de ce mois de janvier et le groupe MR y restera évidemment attentif.

*Gaëtan VAN GOIDSENHOVEN  
Député bruxellois et chef de groupe MR  
à la Cocof*

## Le Fédéral hypothèque lourdement l'offre médicale en Wallonie et à Bruxelles.

Maggie De Block veut changer l'organisation de la répartition des numéros INAMI

entre les francophones et les néerlandophones. Soit-disant pour résoudre enfin ce problème, à forte connotation communautaire, qui se prolonge depuis 1996.

Le souci, c'est que le MR, seul parti francophone au Fédéral aujourd'hui, ne fait pas le poids face aux Flamands... Du coup, le projet fonde en fait en loi le déséquilibre communautaire de la répartition. Ainsi, la clé choisie pour répartir les médecins entre les deux communautés est celle du nombre d'habitants. Exit la planification dynamique sur base des besoins en santé et du profil des médecins actifs proposée par la Commission de Planification ! Planification dynamique travaillée à la demande de Laurette Onkelinx pendant plusieurs années et qui semblait enfin aboutie.

Alors, quelle est la différence entre les deux modèles de planification ? Avec la clé « habitants », il n'est aucunement tenu compte des besoins de santé différents dans les deux Communautés. Cette clé ne tient pas compte non plus du vieillissement des médecins ou de la progression des pratiques à temps partiel. La clé « habitants », c'est simplement le nombre de médecins répartis en 60% pour les Flamands et 40% pour les Francophones ! Et même un peu moins pour les Francophones parce qu'à Bruxelles Maggie De Block utilise la clé « élèves », c'est-à-dire les proportions d'enfants fréquentant les écoles francophones et néerlandophones. Or, des parents francophones mettent leurs enfants dans les écoles néerlandophones... Cela amène à un flux de numéros INAMI qui pourrait aller, juste pour Bruxelles, jusqu'à 107 médecins par an supplémentaires côté néerlandophone et en moins côté francophone !

Le Parlement des Francophones de Bruxelles a déclenché la procédure en conflit d'intérêts pour dialoguer avec le Fédéral sur cette loi. Mais, jusqu'ici, le gouvernement MR - N-VA n'a rien voulu entendre, même lorsque nous avons présenté nos nouveaux chiffres... A suivre.

*Catherine MOUREAUX  
Présidente du groupe PS au Parlement  
francophone bruxellois  
Députée bruxelloise et au Parlement de la  
Fédération Wallonie-Bruxelles*

# «TAM TAM »



## QUI ?

TAM TAM est un collectif d'experts, d'associations, d'acteurs de terrains et de citoyens réunis autour d'une campagne nationale d'information, de sensibilisation et de mobilisation à destination du grand public.

## QUOI ?

Pas moins de 7 thèmes prioritaires seront mis en débat par TAM TAM : la santé, la justice, le travail, la sécurité sociale, la fiscalité, la transition écologique et la démocratie.

L'objectif ? Faire réfléchir sur la tendance actuelle à endosser un discours exclusivement économique vis-à-vis des politiques publiques et de l'organisation de la vie en société : « la société comme une entreprise » ; le tout aux « bénéfiques, rentabilités, concurrences ».

Concrètement, TAM TAM vise à :

- Montrer la responsabilité des politiques là où ils prétendent que c'est aux individus de se débrouiller seuls
- Dévoiler les impacts concrets de leurs mesures, masqués par leurs discours
- Recréer la solidarité entre les secteurs là où elle est supprimée
- Résister à cette politique

Débutée au mois de février, la première vague de campagne traitera jusqu'au mois de juin de la santé, du travail et de la justice. Les autres thèmes suivront ; la liste n'étant d'ailleurs pas nécessairement exhaustive...

## COMMENT ?

Pour chaque thématique qui sera travaillée, TAM TAM propose des supports d'information, textuels et visuels, et des outils de communication : vidéos et témoignages.

Chacun-e, à titre individuel ou collectif, peut contribuer à la production d'information ou de supports de communication, ainsi qu'à la diffusion de ces contenus.

Dans l'onglet *Agenda*, vous trouverez également le détail d'événements très divers (conférence, ciné-débat, soirée festive...).

## OÙ ?

Vous êtes intéressé-e ? Vous souhaitez vous informer et/ou contribuer à la campagne ? Rendez-vous sur le site Internet de TAM TAM : <https://www.campagnetamtam.be/>